

Originalité d'un projet

Résumé de l'intervention de Françoise Benhamou

Chargé de mission auprès de l'Adjoint général
Bibliothèque Nationale

Ont déjà été développées les critiques, les objections que peut soulever le projet de bibliothèque des Arts. On remarque que ces critiques n'altèrent pas la force, l'originalité du projet.

En effet, c'est un projet dont le coût est raisonnable ; les collections existent, les personnels aussi, les bâtiments également. Sans doute une mise à niveau de ces collections, des réaménagements des bâtiments, un surcroît de personnel seront-ils nécessaires. Mais il s'agit là d'une opération très attendue au plan international, pour un investissement relativement faible.

Son originalité se fonde sur la coexistence de fonds consacrés à l'histoire de l'art et à l'histoire des œuvres d'art et des fonds exceptionnels détenus dans les départements spécialisés de la Bibliothèque nationale.

Son ambition internationale tient, paradoxalement, au caractère de bibliothèque nationale que la bibliothèque continuera de revêtir, grâce au dépôt légal des estampes, de la photographie, des cartes et plans, des partitions musicales.

Les collections réunies autour des départements spécialisés de la BN (Estampes, Monnaies et médailles, Musique, Cartes et plans, Manuscrits, et peut-être, en tout ou en partie, Arts du spectacle) comprendront :

- la Bibliothèque d'art et d'archéologie, dont le transfert rue de Richelieu sera achevé dès février 1993 ;
- la Bibliothèque des musées de France, installée aujourd'hui au Louvre ;
- le fonds ancien d'architecture des Beaux-Arts.

D'autres collections rejoindront sans doute cet ensemble. Mais il faut se garder de saturer le bâtiment et viser la complémentarité des fonds plutôt que les recouvrements. De ce point de vue, l'arrivée d'au moins une partie de la bibliothèque du Musée national d'art moderne pourrait apporter une dimension "art contemporain" peu représentée dans les collections mentionnées plus haut, et celle de la bibliothèque de l'Union centrale des arts décoratifs constituerait un apport fort précieux et original dont il faudra peser les avantages.

On a souvent entendu, ici et ailleurs, que ce concept de Bibliothèque d'art était

réducteur. Sans doute, si l'on s'attache à ce que l'intitulé corresponde à la totalité du champ couvert par les collections. Mais le concept prend son sens lorsqu'il est compris comme le plus grand dénominateur commun des collections transférées rue de Richelieu, comme le concept fédérateur de ce projet.

Comment travailler à ce projet ? Dès 1992, la mise en place d'une association destinée à préparer la future bibliothèque et d'une mission internationale de réflexion sur le futur Institut international d'histoire de l'art qui prendra place dans les locaux de la rue Vivienne permettra de poser les jalons scientifiques et de préparer le fonctionnement des deux institutions.

L'une et l'autre seront sans doute indépendantes, mais des liens scientifiques devront les rattacher ; il faudra de même réfléchir aux relations qui devront s'établir entre la Bibliothèque nationale des arts et la Bibliothèque de France.

Le travail ne manque pas. Nous ne serons guère trop nombreux à y participer. Notre responsabilité est engagée. Ne manquons pas cette chance.

1 - Une mission sur l'Institut d'histoire de l'art, complément de la bibliothèque a été confiée à d'éminents spécialistes :

Françoise Cachin (Paris)	Y.A. Bois (Harvard)	W. Rubin (New York)
Pierre Rosenberg (Paris)	Francis Haskell (Londres)	J. Starobinski (Genève)
Léon Pressouyre (Paris)	Nino Castelnovo (Pise)	H. Sauerländer (Munich)
Hubert Damisch (Paris)		

2 - Administration : "une association pour la bibliothèque nationale des arts vient d'être créée".

Les statuts sont déposés ; elle se compose de sept membres fondateurs :

Emmanuel Le Roy-Ladurie (BN) Président	Évelyne Pisier (D. du Livre)
Michel Meslin (Université) Vice-Président	Michelle Gendreau-Massaloux (Rectorat)
Jacques Sallois (DMF)	Roland Peylet (Éducation nationale),
François Barré (Arts plastiques)	

auxquels s'ajoutent cinq membres cooptés représentant les bibliothèques. Françoise Benhamou, Secrétaire.

Cette association devra proposer les champs d'études à faire sur les collections et les inventaires, mener des études sur le fonctionnement des bibliothèques, harmoniser les diverses pratiques de catalogage et travailler sur la mise en valeur et l'exploitation des collections.

Un certain nombre d'études seront à mener prioritairement sur les structures juridiques et administratives, sur les liens avec la BDF, sur les bâtiments, les bureaux, les publics, l'accueil, sur les fonds, sur le service photographique, sur l'informatique.